

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **AGER 020-426/12/CC**

#### **■ Demande de subvention FEDER pour l'accompagnement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans l'opération "Printemps des Quartiers" DTD 12/8277/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'opération « Printemps des Quartiers 2012 » s'intègre dans le programme opérationnel FEDER 2007-2013 domaine 1 : « Appréhender les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la Ville pour contribuer et bénéficier du dynamisme économique » - Axe 4 : « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

La démarche du « Printemps des Quartiers 2012 » consiste en des chantiers éducatifs de propreté et d'embellissement des cités, réalisés par des jeunes en difficultés encadrés par l'ADDAP13 (Association Départementales pour le Développement des Actions de Préventions dans les Bouches du Rhône), en partenariat avec les équipes CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), les bailleurs et les institutions locales.

Dans le cadre de l'opération « Printemps des Quartiers 2012 » portée par l'ADDAP13, Marseille Provence Métropole souhaite apporter son soutien en terme logistique (matériel, équipement de collecte et collecte) et humain au titre de la sensibilisation des populations rencontrées au tri sélectif.

Afin d'accompagner au mieux l'ADDAP13 dans son action d'éducation spécialisée, Marseille Provence Métropole souhaite fournir le matériel de nettoyage, mettre en place les collectes nécessaires et sensibiliser les participants au geste du tri.

L'amélioration du cadre de vie dans les espaces urbains sensibles choisis pour l'opération est un moyen habile de réappropriation du territoire pour ces jeunes en difficultés. Leur action de nettoyage et d'embellissement pourra inciter les habitants concernés au respect du travail accompli.

De plus, ces chantiers d'insertion sont également un moyen pour certains de mettre à jour leurs papiers d'identité ou leur numéro de sécurité sociale afin de recevoir leur premier bulletin de paye et de faire leurs premiers pas dans un parcours professionnel.

L'opération se déroule dans les communes suivantes :

- La Ciotat : Fardeloup
- Marignane : L'Estéou, Saint Georges, Saint Louis, Saint Pierre
- Septèmes : La Gavotte Peyret, abords de la gare
- Marseille : Les Carmes, Belsunce, Noailles, Place Bernard Cadenat Belle de Mai, Saint Mauront, La Cayolle, Les Escourtines, Air Bel, La Rouguière, Les Néréïdes/Le Bosquet, Le Canet, Les Rosiers, Maison Blanche, Les Flammands, Les Iris, La Busserine, Font Vert, Picon, Petit Séminaire, Frais Vallon, Consolat, La Bricarde, La Castellane, Les Ayalades, Le Castellas, La Solidarité, Le Plan d'Aou, Les Bourrely, Halte Gare de Picon/Busserine, Saint Joseph/Castellas, Saint Antoine, Saint Joseph Vieux Moulin.

Les objectifs poursuivis sont :

- l'amélioration du cadre de vie
- l'appropriation du territoire par les habitants par des actions de valorisation
- l'éducation des populations au tri sélectif
- la prise de conscience sur les questions environnementales par le biais du tri sélectif
- le changement de comportement sur la gestion des déchets
- la sensibilisation sur le rôle de Marseille Provence Métropole auprès de tous les intervenants

Le montant de la subvention FEDER demandée est de 29 898 euros.

Le reste à la charge de Marseille Provence Métropole est de 29 899 euros pour une dépense totale éligible de 59 797 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Que cette opération représente un enjeu important pour Marseille Provence Métropole par la provenance des bénéficiaires ultimes issus des quartiers dits sensibles de notre territoire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le projet « Printemps des quartiers » et son contenu.

**Article 2 :**

Est approuvé le plan de financement d'un montant de 59 797 euros dont 29 899 euros sont à la charge de Marseille Provence Métropole.

**Article 3 :**

Est approuvée la demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du programme opérationnel FEDER PACA à hauteur de 50% du montant HT soit 29 898 euros .

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une Agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI